

## Actualités FPr

169, 10.5.2006

### Sommaire

1. OFFT: nouvelles dispositions concernant la culture générale, les responsables de la formation professionnelle et les écoles supérieures
2. Tests de sélection des futurs apprenants: qui doit payer?
3. La science appelle les jeunes: faible participation de la formation professionnelle
4. Intégration des étrangers: la formation professionnelle joue un rôle essentiel
5. Lignes directrices de l'Usam visant à faciliter la transition
6. FPS demande une harmonisation des conditions d'engagement
7. Articles constitutionnels sur l'éducation: sprint final avant le 21 mai
8. Situation sur le marché des places d'apprentissage en avril 2006
9. BE: un contrat d'apprentissage sur cinq est résilié prématurément
10. ZH renonce à concentrer les centres d'information professionnelle
11. Publications: rapport annuel de la DFP Vaud, manuel 2005 dépenses publiques d'éducation, rapport allemand sur la formation professionnelle
12. Internet: site du SFP Fribourg renouvelé, recherche d'un emploi facilitée, apprentissage au Canada, formation dans le domaine de la santé

### Documents complémentaires

Enquête sur la prise en charge des tests de sélection - Prises de position controversées  
Manifestations

#### Impressum:

Editeur: Confédération suisse des offices de formation professionnelle CSFP et Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT  
Copyright: CSFP et OFFT, diffusion libre (sauf indication contraire) Prière d'indiquer la source et d'envoyer un justificatif à la rédaction  
Collaborateurs: Annemarie Abbondio (ao), Jacques Amos (ja), Josette Fallet (jf), Daniel Fleischmann (df), Phuoc Ngo (pn) et Emil Wettstein (wt)

Membres du groupe de pilotage: Robert Galliker, CSFP; Dani Duttweiler, OFFT; Yvonne-Marie Ruedin, CRFP  
Rédacteur responsable de la présente édition: Emil Wettstein, Zürich (mailto:redaktion@bbaktuell.ch). Traduction: Josette Fallet  
Pour s'abonner et/ou se désabonner ainsi que pour annoncer des changements d'adresse mailto:adm@afpr.ch  
Les éditions précédentes peuvent être consultées sur Internet: <http://www.afpr.ch>

## 1. OFFT: nouvelles dispositions concernant la culture générale, les responsables de la formation professionnelle et les écoles supérieures

ao/df. Le règlement du 1er janvier 1997 concernant la branche de culture générale à l'examen de fin d'apprentissage des professions de l'industrie et de l'artisanat est abrogé. Il est remplacé par la nouvelle ordonnance de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale du 27 avril 2006, <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3465.pdf>, et le plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale, <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3465b.pdf>. Les plans d'étude école existants doivent être adaptés jusqu'au 31 décembre 2008.

Les plans d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle du 1er mai 2006, <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3465c.pdf>, règlent, notamment, la formation des formateurs actifs dans les entreprises formatrices et celle des enseignants des écoles professionnelles. Téléchargement: [www.bbt.admin.ch/print/dossiers/nbb/f/index.htm](http://www.bbt.admin.ch/print/dossiers/nbb/f/index.htm)

Le Guide "Plans d'études cadres pour les écoles supérieures" vient d'être édicté. Il constitue un instrument de pilotage et un moyen de planifier l'élaboration des PEC: [http://www.bbt.admin.ch/berufsbj/hoehere/hf/f/rlp\\_hf.pdf](http://www.bbt.admin.ch/berufsbj/hoehere/hf/f/rlp_hf.pdf) ou <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3464.pdf>

## 2. Tests de sélection des futurs apprenants: qui doit payer?

df. Selon un avis de droit genevois, les tests d'aptitude (Basischeck, Multicheck) doivent être pris en charge par l'entreprise et non par la personne candidate (cf. information parue dans la précédente édition, aFPr 168). Une enquête aFPr auprès de plusieurs spécialistes montre que les positions sont très contrastées. Les tests font l'objet d'une interpellation

pendante au Grand Conseil vaudois. Résultats de la consultation: <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3461.pdf>

## 3. La science appelle les jeunes: faible participation de la formation professionnelle

df. Trois des 44 travaux primés dans le cadre du concours national "La science appelle les jeunes" représentaient la formation professionnelle, <http://www.sjf.ch/index.php?id=329&L=0>. 56 jeunes chercheuses et chercheurs suisses, domiciliés dans 20 cantons, ont reçu une distinction. Les inscriptions sont déjà ouvertes pour l'année prochaine. Les écoles professionnelles sont invitées à attirer l'attention de leurs élèves sur le concours national: <http://www.sjf.ch/index.php?id=37&L=2>.

## 4. Intégration des étrangers: la formation professionnelle joue un rôle essentiel

df. Selon un rapport de l'Office fédéral des migrations (ODM), le travail et la formation professionnelle sont des facteurs déterminants pour l'intégration des ressortissants étrangers qui résident en permanence en Suisse. C'est dans ces deux domaines que les déficits les plus importants sont enregistrés. 15 à 20% des jeunes étrangers n'accomplissent pas de formation professionnelle et 25'000 d'entre eux sont sans activité lucrative.

Pour en savoir plus: [http://www.bfm.admin.ch/fileadmin/user\\_upload/Themen\\_deutsch/Auslaender/Integration/Bericht\\_Integration\\_inkl.\\_Anh\\_nge\\_fr.pdf](http://www.bfm.admin.ch/fileadmin/user_upload/Themen_deutsch/Auslaender/Integration/Bericht_Integration_inkl._Anh_nge_fr.pdf) ou <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3460.pdf>

## 5. Lignes directrices de l'Usam visant à faciliter la transition

df. L'Union suisse des arts et métiers (Usam) est d'avis que de nombreux jeunes libérés de la scolarité obligatoire ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences de la plupart des formations professionnelles initiales. C'est la raison pour laquelle l'Usam a énoncé sept lignes directrices visant à faciliter la transition du degré secondaire I au degré secondaire II.

La scolarité obligatoire doit notamment être mieux en phase avec l'économie et répondre aux impératifs de la mondialisation. L'Usam dispose d'un crédit d'un montant maximum de 100'000 francs pour la réalisation de ces lignes directrices.

Pour en savoir plus:

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3462.pdf>

Lignes directrices:

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3462b.pdf>

## **6. FPS demande une harmonisation des conditions d'engagement**

df. L'univers des enseignants se transforme aussi. La nouvelle loi sur la formation professionnelle occasionne en maints endroits des réformes administratives qui, elles, entraînent un réexamen des conditions d'engagement.

L'association des enseignants du canton de Berne vient par exemple de créer la Conférence du secondaire II. Pour sa part, l'association FPS demande une harmonisation des conditions d'engagement, selon le rapport présenté après l'assemblée des délégués de mars 2006.

Pour en savoir plus:

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3463.pdf>

## **7. Articles constitutionnels sur l'éducation: sprint final avant le 21 mai**

wt. La Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP) soutient les articles constitutionnels sur l'éducation. La formation professionnelle gagnera en attrait et l'ensemble du système en transparence, cf.

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3467a.pdf> .

La CDIP salue aussi les nouvelles dispositions constitutionnelles sur l'éducation et recommande de voter oui le 21 mai, cf.

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3467b.pdf>

## **8. Situation sur le marché des places d'apprentissage en avril 2006**

ao. Les cantons renforcent les mesures des années précédentes pour faire face à la situation tendue du marché des places d'apprentissage. Selon les données récoltées auprès des cantons

en avril, la situation varie d'une région à l'autre et entre les différents domaines professionnels. La seule tendance à réellement se dégager réside dans les difficultés rencontrées par les jeunes qui éprouvent des difficultés scolaires ou sociales.

Pour en savoir plus:

<http://www.bbt.admin.ch/aktuell/medien/2006/f/20060508.htm>

Informations complémentaires sur le marché des places d'apprentissage:

<http://www.chance06.ch/fr>

## **9. BE: un contrat d'apprentissage sur cinq est résilié prématurément**

df. Depuis 1995, le taux de rupture des contrats d'apprentissage est resté stable dans le canton de Berne. Un contrat sur cinq est rompu. Les mauvaises prestations scolaires représentent la principale raison invoquée. Les avis des apprenants et des entreprises formatrices divergent quant aux autres raisons.

Une année après la résiliation de leur contrat, 47% des intéressés n'avaient pas encore trouvé une nouvelle place d'apprentissage.

Cette étude constitue la plus importante enquête conduite depuis longtemps en Suisse. Sa validité dépasse sans doute les frontières du canton de Berne.

Pour en savoir plus:

<http://www.panorama.ch/f/2006/2/4289.html> et

<http://www.erz.be.ch/site/biev-leva.htm>

## **10. ZH renonce à concentrer les centres d'information professionnelle**

df. Le canton de Zurich avait l'intention de concentrer ses huit centres d'information professionnelle (BIZ) en quatre lieux. Il y renonce sous l'effet des protestations émises par les autorités, les écoles et les milieux économiques.

Désormais, une même direction chapeautera deux centres (Horgen-Uster, Meilen-Uster, Bülach-Dielsdorf). Seul le maintien du centre de Kloten sera réexaminé selon un article paru dans la *Zürichsee-Zeitung*. Le BIZ de Winterthur a déjà été réorganisé. La collaboration de l'orientation professionnelle avec les partenaires écono-

miques et le degré supérieur du secondaire I devra être plus soutenue.

Communiqué de presse:

<http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3457.pdf>

### **11. Publications: rapport annuel de la DFP Vaud, manuel 2005 dépenses publiques d'éducation, rapport allemand sur la formation professionnelle**

df/jf. Le rapport annuel de la Direction de la formation professionnelle vaudoise est riche en informations et chiffres-clés que l'orientation professionnelle vaudoise met en évidence à l'enseigne des "fruits de l'innovation".

Pour en savoir plus:

<http://www.orientation.vd.ch/content/actu/actu060424.php>

Rapport complet à l'adresse

<http://www.dfj.vd.ch/dgep/dfpv/documents/Rapportannuel2005.pdf>

L'analyse statistique des dépenses publiques d'éducation tient lieu d'outil de planification et d'administration. Le "Manuel technique 2005" de l'Office fédéral de la statistique donne les instructions y relatives: <http://www.bfs.admin.ch> ou <http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3399.pdf>.

Le Ministère allemand de l'éducation et de la recherche a publié son rapport 2006 sur la formation professionnelle:

[http://www.bibb.de/dokumente/pdf/bbb\\_2005.pdf](http://www.bibb.de/dokumente/pdf/bbb_2005.pdf) ou <http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3388a.pdf>.

Le comité de l'Institut fédéral allemand de la formation professionnelle s'est prononcé à ce sujet: <http://www.bibb.de/de/25365.htm> ou <http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3388b.pdf>

### **12. Internet: site du SFP Fribourg renouvelé, recherche d'un emploi facilitée, apprentissage au Canada, formation dans le domaine de la santé**

wt/df/jf. Le Service de la formation professionnelle du canton de Fribourg a renouvelé son site Internet. Y jeter un coup d'oeil, c'est prendre la mesure de certaines spécificités cantonales, par exemple les modalités de financement de la formation professionnelle via l'Association du centre professionnel cantonal.

Pour en savoir plus: Fritz Winkelmann, <mailto:WinkelmannF@edufr.ch> et <http://www.admin.fr.ch/sfp>

Le site [www.espace-emploi.ch](http://www.espace-emploi.ch) a été remanié. Les personnes à la recherche d'un emploi et les employeurs y ont accès aux informations nécessaires pour leurs contacts avec les offices régionaux de placement et les caisses de chômage. Les entreprises peuvent y enregistrer les places vacantes 24 heures sur 24. Les demandeurs d'emploi peuvent y consulter chaque jour les quelque 5000 places vacantes dans toute la Suisse.

Pour jeter un regard sur la formation professionnelle outre-Atlantique, cliquer sur l'adresse du Forum canadien sur l'apprentissage:

<http://www.caf-fca.org>. Les thèmes abordés sont semblables à nos préoccupations. Le projet "Coût de l'apprentissage/Le rendement des investissements dans la formation en apprentissage" en atteste.

L'organisation du monde du travail en santé (OdaSanté) a une nouvelle adresse Internet: <http://www.formation-sante.ch>

## Enquête sur la prise en charge des tests de sélection

# Prises de position controversées

ActualitésFPPr 169 du 10 mai 2006

**Selon un avis de droit genevois, les tests d'aptitude (Basischeck, Multicheck) doivent être pris en charge par l'entreprise et non par la personne candidate (aFPPr 169; [www.afpr.ch/pdf/afpr3432.pdf](http://www.afpr.ch/pdf/afpr3432.pdf)). Ces coûts s'élèvent à quelque 80 francs. Une enquête aFPPr auprès des professionnels montre que les avis divergent.**

### Complètement absurde

La décision peut encore se comprendre du point de vue genevois, car il y a peu de places d'apprentissage en entreprise dans ce canton, la formation initiale se faisant généralement à l'école. En Suisse alémanique, l'idée que l'entreprise ait à prendre en charge les tests d'aptitude est absurde. Une telle revendication est pratiquement inapplicable. Laquelle des 20 à 50 entreprises paierait-elle le test passé par un élève intéressé à un apprentissage en informatique? La dernière? La candidature d'un jeune qui ne joint pas son test d'aptitude au dossier ne sera pas retenue. C'est donc l'élève et/ou ses parents qui paieront le test si cette place l'intéresse vraiment. Rares sont les élèves qui oseront demander à l'employeur de leur rembourser ces coûts. Et si jamais ils le faisaient, en tant qu'employeur, je serais sur mes gardes: un tel comportement ne risquerait-il pas d'être source de litiges ces prochaines années?

A une époque caractérisée par le manque aigu en places d'apprentissage, cette enquête n'apporte aucune aide. Elle reflète une attitude selon laquelle «l'économie peut passer à la caisse» et l'apprenant n'a rien à investir dans sa propre formation. C'est là que le bât blesse car les temps ont changé, même dans la formation continue.

*Alfred Breu, Groupement zurichois des entreprises formatrices en informatique, [alfred.breu@zli.ch](mailto:alfred.breu@zli.ch)*

### Procédure inadaptée de sélection

L'Union syndicale suisse USS est fort satisfaite de cet avis de droit et se sent confirmée dans son opinion. Elle s'oppose à cette façon d'agir depuis que l'on sait que le nombre de tests à la charge des candidates et des candidats ne cesse de croître. L'USS attend du Conseil fédéral qu'il réponde au postulat Berberat dans le sens de cet avis de droit et qu'il interdise à l'administration de faire passer des tests payants.

Les tests payants dénie le rôle et le crédit de l'école obligatoire; ils sont en contradiction avec l'égalité des chances et renforcent la procédure de sélection déjà surdimensionnée en Suisse au détriment de mesures d'encouragement. La pratique de ces tests n'a pu s'étendre plus rapidement par manque d'offres pour la formation professionnelle initiale. Au lieu de développer d'autres instruments de sélection, il faut élargir l'offre de formation professionnelle initiale et faire des efforts pour encourager les jeunes désavantagés socialement.

*Peter Sigerist, secrétaire central de l'Union syndicale suisse (USS), département formation, [peter.sigerist@sgb.ch](mailto:peter.sigerist@sgb.ch)*

### Tests, boîtes noires

Lors du processus de sélection d'une personne, il est primordial de faire coïncider le profil du candidat avec les exigences professionnelles, méthodologiques et sociales du métier et de l'entreprise formatrice. Les tests d'aptitudes comme le Multicheck

n'analysent qu'une petite partie du profil. Des aspects centraux comme la motivation, l'habileté manuelle ou l'orientation service et clients n'en font pas partie. Se baser principalement sur de tels tests, boîtes noires, pour le choix des candidats et les leur facturer n'est peut-être pas répréhensible sur le plan légal, mais l'est certainement sur les plans moral et éthique. Cela revient à faire payer au candidat une recherche d'emploi. Il faut donc renoncer à ces tests ou les faire financer par les entreprises ou les associations qui les exigent.

Pour une entreprise, il vaut la peine d'investir, et de s'investir, dans le choix de son personnel; cela coûte sans doute beaucoup moins cher que de choisir un bon élève au lieu d'un bon collaborateur...

*Jean-Daniel Zufferey, CSFP, chef de projet nLFPPr,  
jean-daniel.zufferey@edk.unibe.ch*

### **Est-ce vraiment si important?**

Je trouve qu'il n'y a pas de quoi monter en épingle la question de savoir qui doit s'acquitter des 80 francs pour ces tests. A quoi les jeunes ne dépensent-ils pas leur argent! Il y a dix ans mon fils qui cherchait alors une place d'apprentissage d'électronicien a passé des tests dans une dizaine d'entreprises potentielles; l'effort financier et en temps était nettement plus élevé et cette méthode fut d'ailleurs vivement critiquée. Je trouvais alors bien plus alarmant que certains hôpitaux perçoivent une taxe pour la procédure de sélection en vue d'une formation en soins infirmiers (diplômes I et II). L'orientation professionnelle de Zurich a protesté et les hôpitaux ont abandonné cette procédure. Tant que les notes scolaires prêteront à interprétations variées et qu'il n'existera pas de référence uniforme pour les prestations scolaires, ces «tests» seront le moindre mal.

*René Zihlmann, directeur de l'Office d'orientation  
de la Ville de Zurich, rene.zihlmann@bbz.stzh.ch*

### **Plausibles oui, applicables non**

Je suis personnellement opposé à l'utilisation arbitraire de ces tests et je ne suis pas d'accord d'en faire supporter les coûts par les candidat-e-s. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail ne devraient en aucun cas soutenir et encourager l'usage de tels tests. Dans la pratique, on constate toutefois que les parents font face à la dépense pour offrir à leur enfant la meilleure formation possible. Ils sont prêts à dépenser plusieurs centaines de francs pour ces tests. Bien des entreprises voient à tort dans ces tests un outil de sélection qui réduirait le travail de sélection et les risques de faire le mauvais choix. C'est tout à fait faux.

Normalement, comme indiqué dans l'avis de droit, l'entreprise devrait prendre en charge les coûts du test. Dès lors, qui doit prendre quels coûts pour quel candidat ou quelle candidate? Les candidats sont nombreux à répondre à la publication d'une place d'apprentissage. Et un seul sera retenu. Le fait que l'entreprise se charge des coûts de ce candidat peut s'expliquer, mais qu'en est-il des autres candidats qui ont essuyé plusieurs refus? Les revendications mentionnées dans l'avis de droit sont plausibles mais inapplicables.

*Serge Imboden, chef du Service de la formation  
professionnelle, Sion, serge.imboden@admin.vs.ch*

Informations réunies par Daniel Fleischmann,  
Traduction: adaptex, Layout: pn

# Calendrier des manifestations

Edition 169, 10.05.2006

**18 - 19 mai 2006 CSD Assemblée générale au Valais**

**23 mai 2006 Conférence de mai 2006 de la formation professionnelle**

La Journée sur la formation professionnelle, organisée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT sera placée sous le signe du partenariat entre les différents acteurs de la formation professionnelle et fournira aux participants des informations sur la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Pour plus d'informations:

<http://www.bbt.admin.ch/dossiers/nbb/f/index.htm> ou

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3350.pdf>Inscription on-line dès le 1 mai 2006:

<http://www.bbt.admin.ch/aktuell/events/praxistage/f/index.htm>

**03-28 juillet 2006 Académie d'été ECAV**

L'Ecole cantonale d'art du Valais ECAV, Sierre, propose des cours et des séminaires de perfectionnement en dessin-peinture, peinture et poésie, estampe, sculpture-installation, photographie, vidéo, esthétique, musique et son, art thérapie et infographie. Délai d'inscription: 26 mai 2006 Pour en savoir plus: <http://www.ecav.ch> ,  
<mailto:alain.antille@ecav.ch>

**Automne 2006 CSD Séance d'automne à La Chaux-de-Fonds**

**29 sept. 2006 L'enseignement des langues en Suisse**

De quels standards parle-t-on ? Entre diversité et adversité, quel consensus trouver ? Cette journée à Grangeneuve a pour but de clarifier les enjeux de l'enseignement des langues dans la formation professionnelle et de secondaire II. Au cours de différents ateliers, les participants auront l'occasion d'aborder la question de la standardisation des acquis. Pour en savoir plus: <http://www.isp.ch>

**25-27 oct. 2006 worlddidac 2006**

Le salon Worlddidac est une plate-forme de communication pour les responsables de la formation des écoles (publiques et privées) et des institutions de formation. Pour en savoir plus: <http://www.worlddidacbasel.com/ca/cc/ss/>

**1-4 nov. 2006 Forum des Métiers**

Les entreprises, les associations et l'orientation se donnent régulièrement rendez-vous pour informer les élèves dès la 7e année sur les métiers et les possibilités de formation. Lieux de l'exposition: Yverdon-les-Bains. Pour en savoir plus: <http://www.orientation.vd.ch/content/prestations/salons.php>

**13 nov 2006 Journée de la formation professionnelle, Genève**